

SECRÉTARIAT GENERAL

SG/05-330-97 du 17/10/05

CONGES BONIFIES 2005-2006 - PERSONNELS EN POSTE EN METROPOLE - CALENDRIER

Destinataires : - MM. les Présidents d'Université,
- M. le Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres,
- Mmes les Directeurs des services de documentation des Universités,
- MM. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de
l'Education Nationale (pour les établissements du 1er degré),
- M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Délégué régional de l'ONISEP,
- M. le Directeur du Centre régional de l'ENSAM,
- M. le Directeur du CROUS,
- M. le Directeur du CRDP,
- M. le Directeur du CREPS,
- M. le Directeur de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande,
- M. le Directeur de CEREQ,
- Mmes et MM les chefs d'établissement de l'Académie,
- Mmes et MM. les chefs de division, et service du Rectorat

Affaire suivie par : Martine MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des opérations de recensement des personnels sollicitant l'octroi d'un congé bonifié et vous demande de bien vouloir en informer les personnels de votre établissement ou service.

Réception dans mes services de l'état nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit (**Annexe 1**) :

- **21 novembre 2005** pour la campagne de l'été 2006.

La demande individuelle (**Annexe 2**) devra parvenir au Secrétariat Général - Martine MARTIN - accompagnée des pièces justificatives, et revêtue de votre avis :

- le **13 mars 2006**

En ce qui concerne le choix de la période de congé bonifié, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 8 du décret n°78-399 du 20 mars 1978 "les personnels des établissements d'enseignement et des centres de formation scolaires ou universitaires doivent l'inclure... dans celle des grandes vacances scolaires ou universitaires". A cet égard, la date à partir de laquelle le départ en congé bonifié pourra être autorisé sera déterminée en fonction du calendrier des vacances scolaires de l'été 2006 et des nécessités de service appréciées par le chef d'établissement.

Les autres précisions apportées dans la note de service n°94-231 du 21 septembre 1994 parue au BO n°35 du 29 septembre 1994 demeurent valables, sauf pour les personnels pour lesquels la décision d'octroi d'un congé bonifié a été transférée aux présidents d'université et aux chefs d'établissement de l'enseignement supérieur :

- par arrêté du 15 décembre 1997 publié au JO du 14 janvier 1998 en ce qui concerne les professeurs d'université et les maîtres de conférence ;
- par arrêté du 27 juillet 1999 publié au JO du 20 août 1999 pour les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ;
- par arrêté du 27 juin 2001 publié au JO du 25 juillet 2001 pour les personnels des bibliothèques

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Etat nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit bénéficiaires d'un congé bonifié en 2005 -2006

DEPARTEMENT DE DESTINATION

NOM DES FONCTIONNAIRES	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION et grade (1)	AYANTS DROITS devant voyager avec le bénéficiaire (2) (y compris les membres de la famille non pris en charge par l'administration				TOTAL (a) + (c)+(d)+(e)	Dates de départ	Dates de retour	Dates de départs ou de retours anticipés	Aéroport de départ et de retour souhaité
		CONJOINT	ENFANTS A CHARGE							
			> 12 ans à < 20 ans	> 2 ans à < 12 ans	< 2 ans					

NOM de l'agent relevant du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie	NOM DU CONJOINT	NOM(S) ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS	NUMERO DE PASSEPORT OU CNI	TELEPHONE	Date de départ	Date de retour

IL EST IMPERATIF DE COMMUNIQUER TOUS LES RENSEIGNEMENTS Y COMPRIS LE NUMERO DE PASSEPORT OU CNI

ANNEXE 2

Secrétariat Général

Demande de congé bonifié

☐ (1) Période du 1er avril au 31 octobre 2006 : date limite de dépôt : **21 novembre 2005**

☐ (1) Martinique

☐ (1) Saint-Pierre-et-Miquelon

☐ (1) Guyane

☐ (1) La Réunion

☐ (1) Guadeloupe

Aéroport de départ (2)

Date de départ (3)

Date de retour :

Renseignements concernant l'agent :

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Département :

Lieu de naissance :

Situation de famille :

☐ (1) Célibataire

☐ (1) marié(e)

☐ (1) veuf(ve)

☐ (1) divorcé(e)

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse administrative :

N° de téléphone :

Date de nomination :
- en métropole :
- dans un DOM :

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié ou administratif :

- en métropole ?
- dans un DOM ?

Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) :

Date de prise de fonctions après un congé bonifié ou administratif :

- en métropole :
- dans un DOM :

Indiquer les dates de congé de longue durée, parental, de disponibilité obtenus pendant les 3 dernières années civiles :

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation pour le département où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire ? (4)

☐ (1) OUI

☐ (1) NON

(1) cocher la (les) cases concernée(s)

(2) dans la limite des places mises à disposition par les compagnies de transport depuis les aéroports de

- Antilles : Bordeaux, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nice, Paris*, Toulouse ;

- Guyane : Paris*

- La Réunion : Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Paris*;

* Pas de possibilité de choix d'aéroport au départ de Paris.

(3) Le départ ne pourra avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'arrêté d'ouverture des droits au congé bonifié.

(4) Il est rappelé que les dispositions de la circulaire du 25 février 1985 stipulent qu' une durée de douze mois doit nécessairement s'écouler entre la date de retour d'un voyage pris en charge et la date de départ du voyage suivant pris en charge ».

Renseignements concernant les ayants droit :

Enfant(s) à charge (1)

Nom	Prénoms	Date de naissance
.....		
.....		
.....		
.....		

Conjoint(e)

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Département de naissance :
Profession :

Nom, adresse et n° de téléphone de son employeur :

Votre conjoint est-il agent d'une administration ou entreprise où s'applique un régime de congé bonifié
Si oui, laquelle :
A-t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise
Si oui, laquelle :
Si non, joindre une attestation de non prise en charge pour lui-même et les enfants.

Nota : Dans le cas de voyage devant être effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire, en faire la demande écrite et préciser ci-dessous la date de départ (ou de retour) souhaitée (2).

Pièces justificatives destinées aux services rectoraux (3)

- ☐ - une fiche individuelle d'état civil pour chacun des enfants à charge ;
- ☐ - un relevé d'identité bancaire, postale ou d'épargne aux nom et prénom de l'agent faisant apparaître la domiciliation.
- ☐ - une photocopie de la déclaration des revenus de 2004 (à verser en complément du dossier dès son établissement) ;
- ☐ - une photocopie du bulletin de salaire de décembre 2004 du conjoint (à verser en complément du dossier dès sa réception) ;
- ☐ - une attestation de domicile des parents délivrée par la mairie de la commune du DOM ;
ou
- ☐ - une attestation de sépulture délivrée par la commune du DOM.
- ☐ - un certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours pour les enfants de 16 à 20 ans,
- ☐ - une photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale » ;
- ☐ - une photocopie de la carte d'invalidité de 80 % ;
- ☐ - un certificat médical pour passage par voie maritime ;
- ☐ - une attestation de l'employeur certifiant la non prise en charge du voyage du (de la) conjoint(e) et/ou des enfants.

(1) Enfant(s) du fonctionnaire et/ou du conjoint à charge au sens de la législation sur les prestations familiales ;

(2) un seul voyage peut être effectué sans accompagner le bénéficiaire :

- soit au départ (voyage différé)

- soit au retour (voyage anticipé).

(3) Cocher la (les) cases concernées.

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

A _____, Le

Signature de l'agent

Avis du supérieur hiérarchique

Sur la durée du congé allant du..... au.....

A _____, Le

Le supérieur hiérarchique